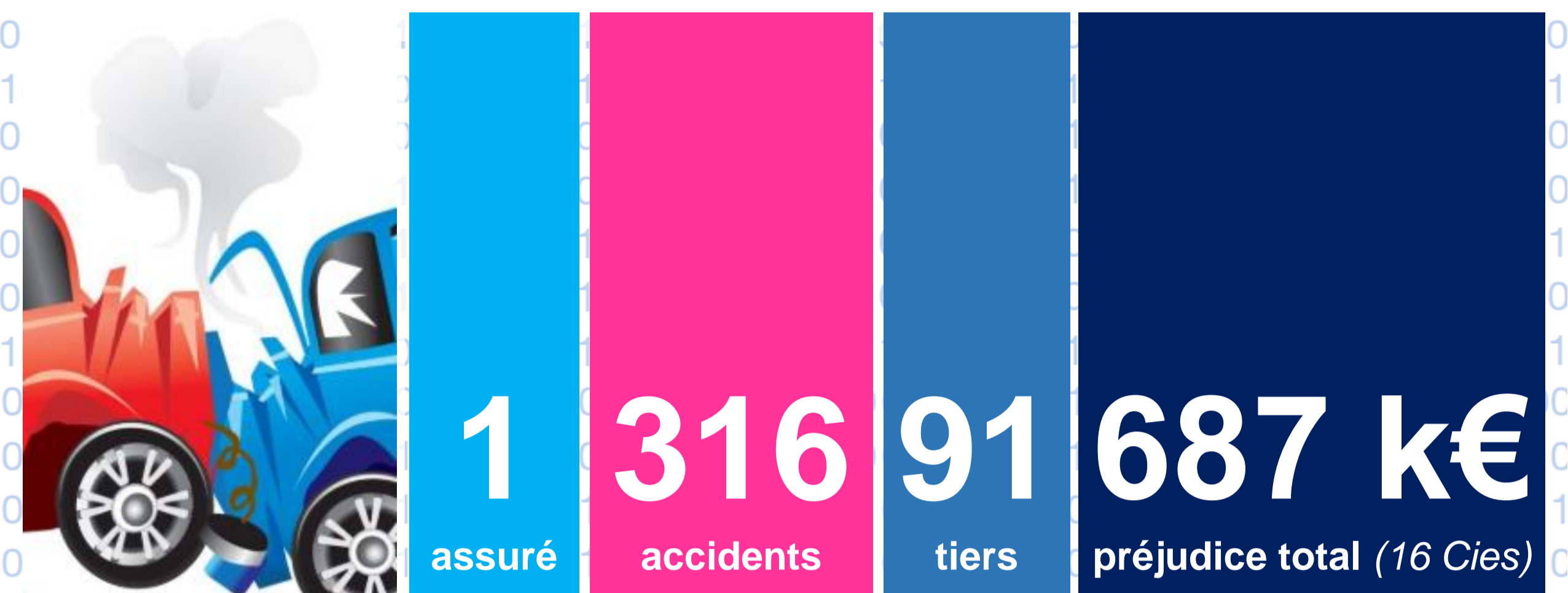


« C'est la faute à pas de chance ! »



L'épilogue d'une affaire connue de tous. Cet assuré a multiplié les sinistres responsables montés de toutes pièces, avec la complicité de proches, de tiers et de garagistes. Il partageait ainsi les indemnités versées aux « victimes », un joli pactole qui s'élèverait à pas moins de 687 540 euros. L'auteur a tenté d'enjoliver sa vie... pour finir en geôle. Cf. article presse : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/l-escroc-aux-assurances-a-invente-300-accidents-de-voiture-26-04-2019-8061261.php>

## À l'actu !

### FORMATION, c'est parti !



Le 15 avril a eu lieu la première formation dispensée par Magali, chargée de la formation au sein de l'ALFA. À destination des enquêteurs et sur le thème de l'automobile, MDD oblige, cette première session a ravi aussi bien les personnes formées que la formatrice. Deux nouvelles sessions sont d'ores et déjà prévues les 21 mai et 6 juin prochains. Les sujets abordés : les processus de l'assurance et de la lutte anti-fraude, les exemples concrets par garantie ou encore, la sensibilisation à la LCB-FT.

## Zoom !

### Réunion de travail à l'ONCD



Nouvelle réunion à l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes en présence de son Président, Serge Fournier. Les Chirurgiens-Dentistes consultants sur la sellette, le sujet progresse malgré les réticences de certains Syndicats qui défendent le secret médical (qui n'est pas remis en cause), le lien sacré entre le praticien et son patient sur la stratégie médicale et les règles de l'Agence de Sécurité Nucléaire pour refuser toute radio supplémentaire (qui ne sont jamais demandées!).

### Jurisprudence

Réf. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000038060672>

#### CLAUSE LIMITATIVE DE GARANTIES / OBLIGATION DE CONSEIL DE L'ASSUREUR (LIMITE)

Ainsi pour se prévaloir du défaut de conseil de l'assureur face à une clause limitative de garantie, encore faut-il pour l'assuré prouver qu'il a porté à la connaissance de l'assureur des faits qui auraient pu permettre à l'assureur de remplir ledit devoir de conseil (ici la possession d'objets précieux).

